

Plan de Prévention du Bruit (P.P.B.E.) Réseau routier départemental du Var 1^{ère} et 2^e échéance

Comité de suivi du
bruit du 26 mai 2016

Préambule

Cartes de bruit stratégiques du réseau départemental:

- Arrêté du 23 déc 2008 (1^{ère} échéance)
- Arrêté du 16 déc 2014 (2^e échéance)
- Visualisables sur site internet de la Préfecture du var

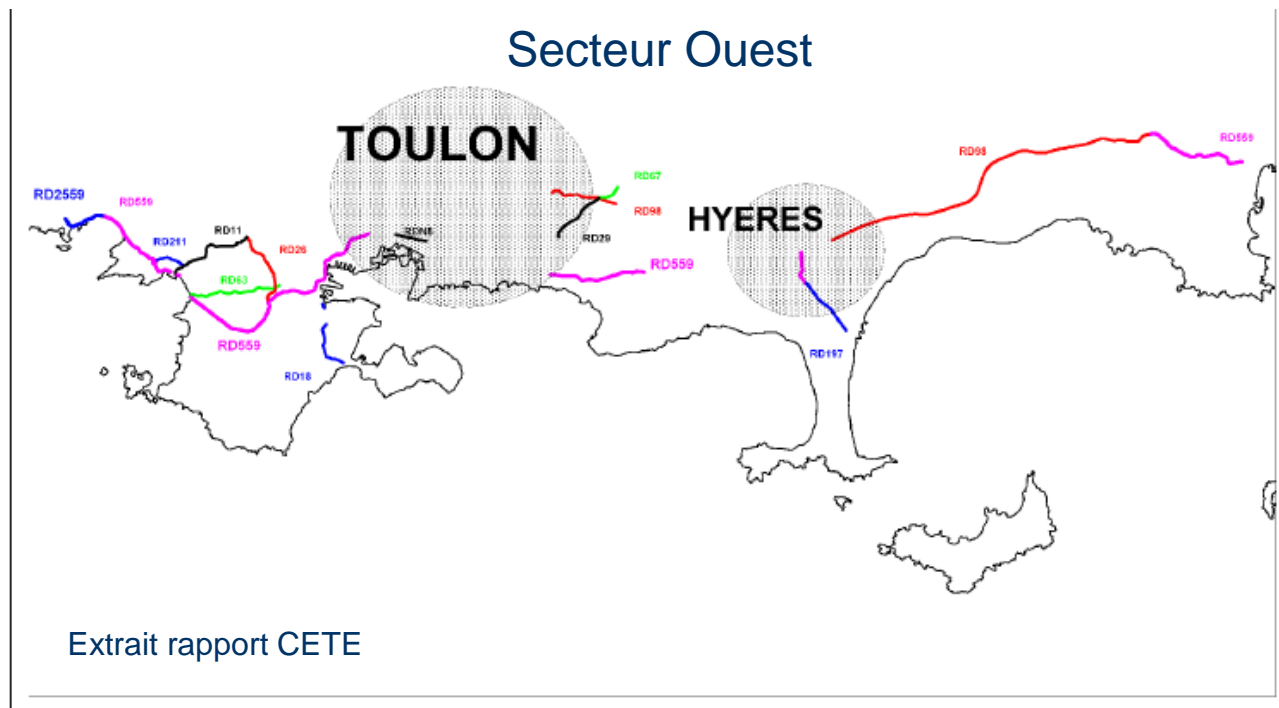
Mission ACOUPLUS

- Elaboration du PPBE 1^{ère} échéance:
(trafic supérieur à 16400 véh/jour)
- Elaboration du PPBE 2^e échéance:
(trafic supérieur à 8200 véh/jour)
- Avec distinction des 2 échéances dans le rendu final

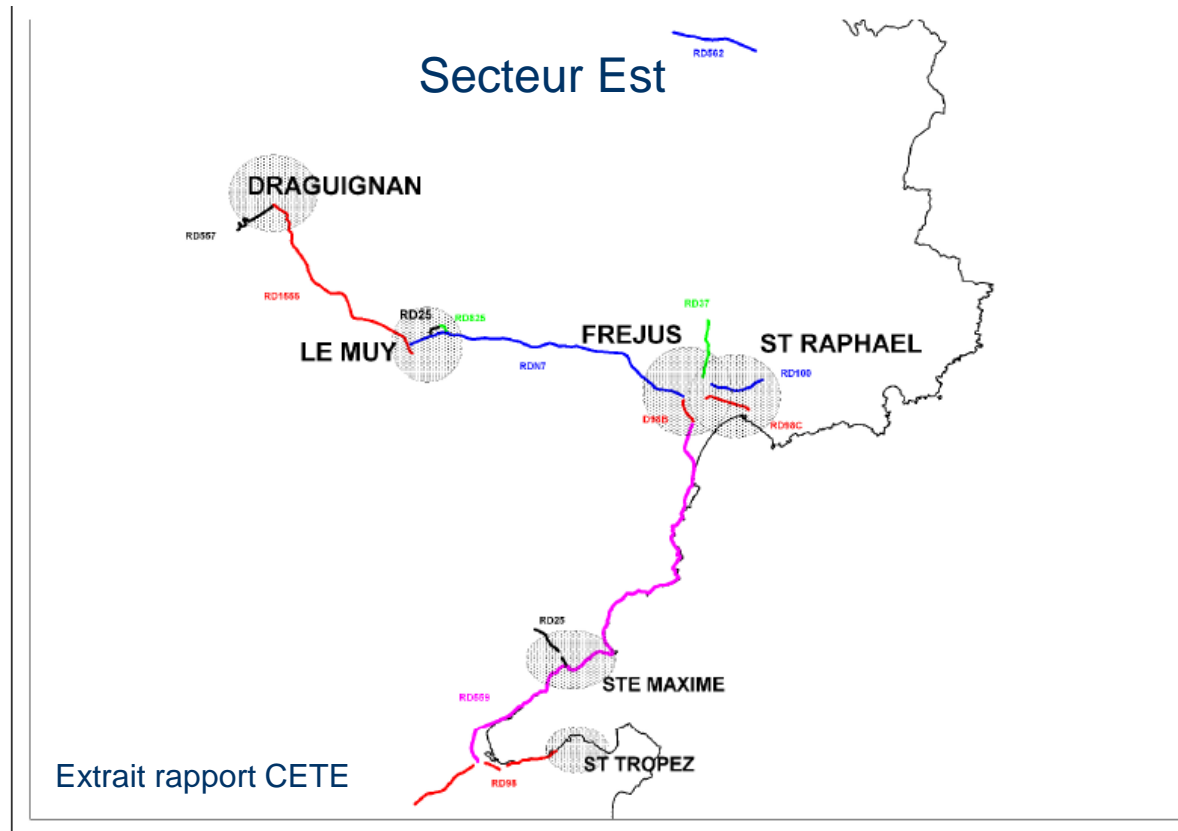
Cartes de bruit 1^{ère} échéance

- Réalisées par le CEREMA (ex CETE Méditerranée)
- Méthode simplifiée développée par l'ex SETRA
- Trafic routier 2005 > 16400 véh/jour

Réseau routier 1^{ère} échéance



Réseau routier 1^{ère} échéance



Cartes de bruit 2e échéance

- Réalisées par Véritas
- Méthode détaillée (logiciel MITHRA-SIG)
- Trafic routier 2011 > 8200 véh/jour

Réseau routier 2^e échéance



Extrait rapport Veritas

Contenu du PPBE

(L. 572-6) :

- Une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif
- Une identification des sources de bruit dont les niveaux devraient être réduits ;
- Un recensement des mesures engagées ou prévues, par les autorités compétentes, pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit et notamment lorsque des valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

Contenu du PPBE

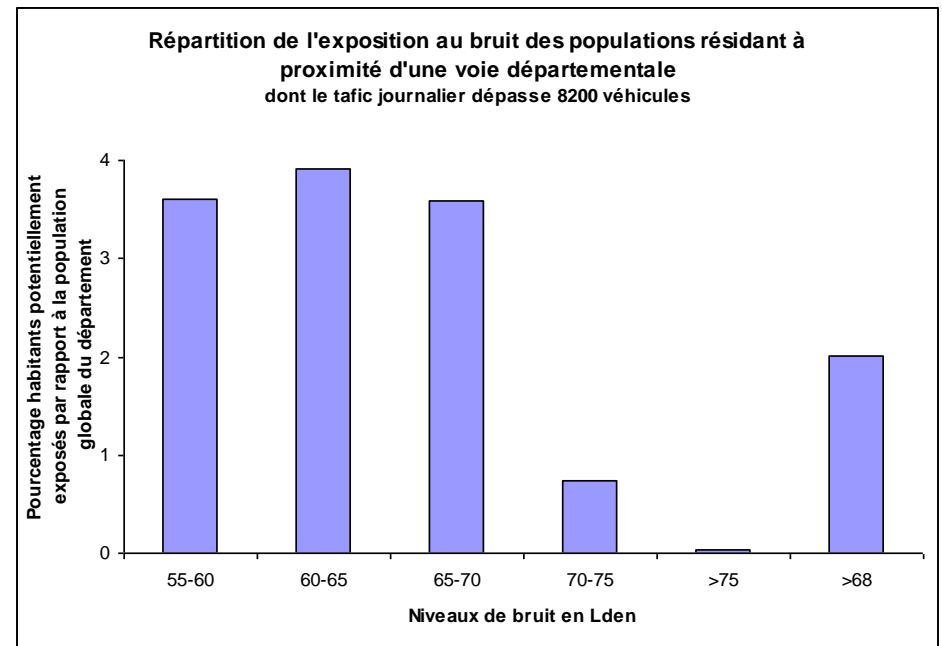
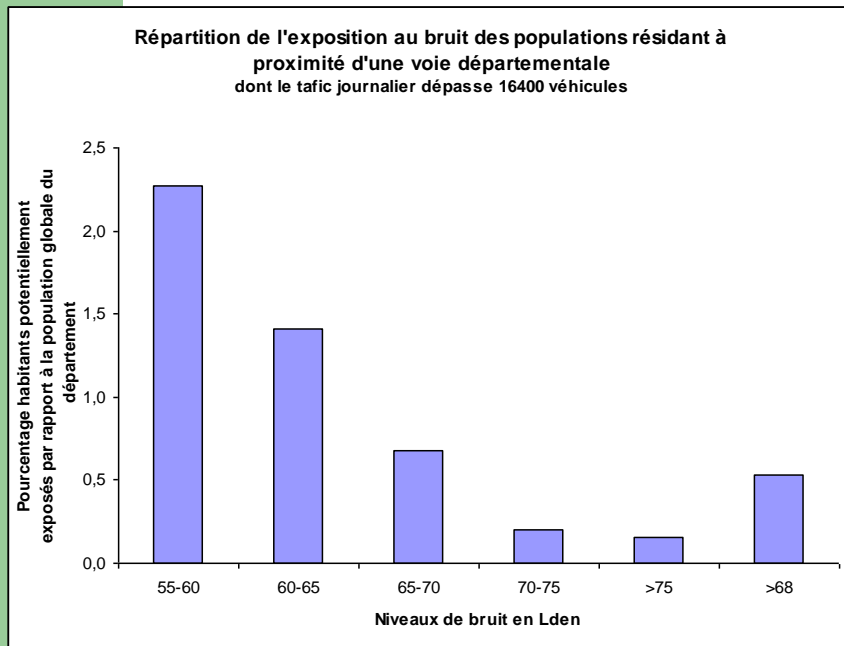
- 1- Un rapport de présentation présentant, d'une part, une **synthèse des résultats de la cartographie du bruit** (nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et d'établissements d'enseignement et de santé exposés à un niveau de bruit excessif) et, d'autre part, une description des infrastructures et des agglomérations concernées ;
- 2- S'il y a lieu, les critères de détermination et la localisation des **zones calmes** définies à l'article L. 572-6 et les objectifs de préservation les concernant ;
- 3- Les **objectifs de réduction** du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites ;
- 4- Les **mesures visant à prévenir ou réduire le bruit** dans l'environnement arrêtées au cours **des dix années précédentes et prévues pour les cinq années** à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures y compris les mesures prévues pour préserver les zones calmes ;
- 5- S'ils sont disponibles, les **financements** et les échéances prévus pour la mise en œuvre des mesures recensées;
- 6- Les motifs ayant présidé au **choix des mesures retenues**, l'analyse des **coûts** et **avantages** attendus des différentes mesures envisageables ;
- 7- Une **estimation de la diminution du nombre de personnes exposées** au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues ;
- 8- Un **résumé** non technique du plan.

Avancement de l'étude

- Phase 1 – Diagnostic:
 - Identification des zones bruyantes (synthèse et analyse des données issues des CBS)
 - Description territoriale (questionnaires à destination des collectivités concernées, et gestionnaires intervenant sur le territoire de l'étude)
 - Identification des zones à enjeux et définition des PNB (caractéristiques des bâtiments exposés, critère d'antériorité, enquête terrain, mesures de bruit)
 - Hiérarchisation des zones à enjeux (zones bruyantes et zones calmes)

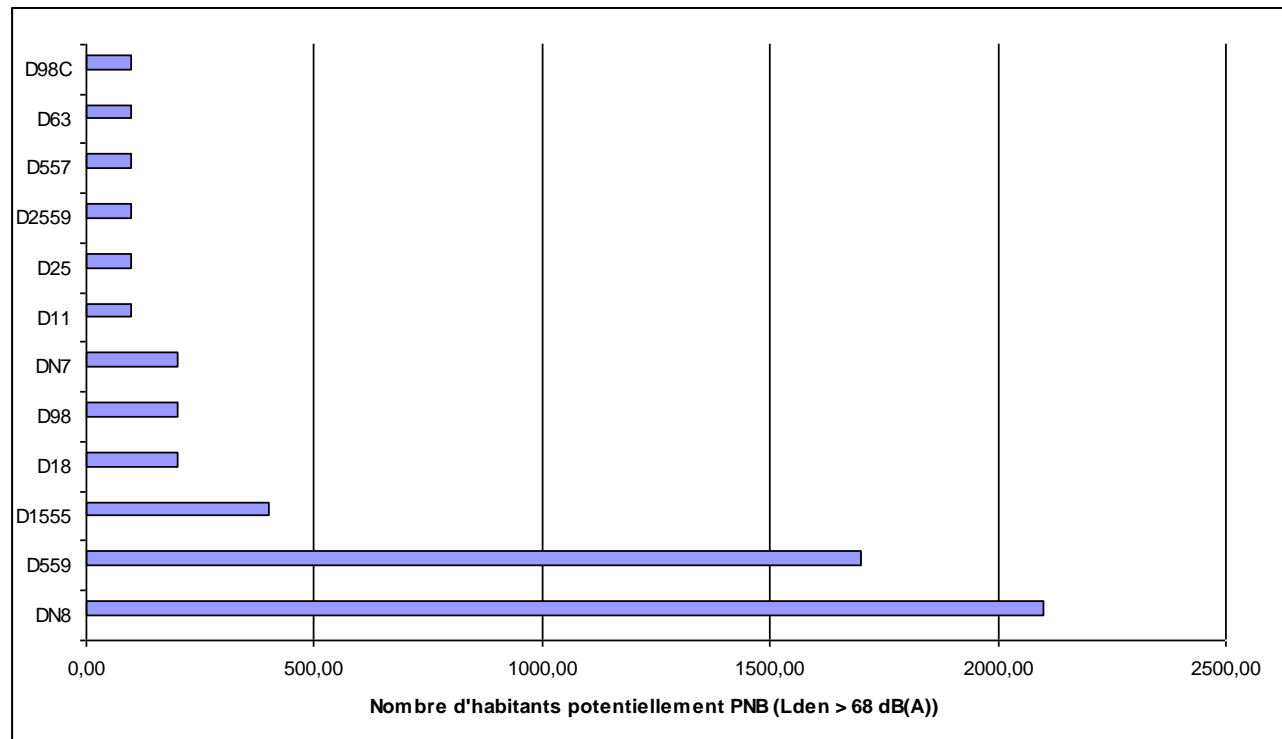
Quelques résultats

Exposition au bruit des populations (pourcentage ramené à la population globale du département)



Quelques résultats

Dépassement des valeurs limites (1^{ère} échéance)



Quelques résultats

Dépassement des valeurs limites (2^e échéance)

